

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020. DÉCISION. AUTORISATION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpech à M Roucher
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020. DÉCISION. AUTORISATION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts indiquant que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition.

La notification des bases prévisionnelles d'imposition pour 2020 par la Direction Générale des Finances Publiques (Etat 1259 COM) n'interviendra qu'au mois de mars 2020.

L'évolution des bases d'imposition relève de la progression physique (nouvelles constructions et amélioration de bâtiments existants) et de la revalorisation légale.

Elle a été fixée dans le Projet de la Loi de Finances pour 2020 à 0,9% pour la taxe d'habitation.

Pour les taxes foncières, elle est calculée par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 à novembre 2019.

L'estimation des bases pour 2020, réalisée dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, permet de calculer un produit fiscal prévisionnel attendu à taux constant de 23 088 216 €.

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020 présenté lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2019, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 pour la 4ème année consécutive et de les maintenir ainsi au niveau de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de maintenir en 2020 les taux d'imposition tels que fixés ci-après.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier à Monsieur le Préfet de la Gironde les taux d'imposition ainsi arrêtés pour 2020 :

- Taxe d'habitation : 18,84%
- Taxe foncière bâti : 25,21%
- Taxe foncière non bâti : 63,36%

Dès réception de l'état 1259 COM, il sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **27 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 décembre 2019

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_137
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020. DÉCISION. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.2.2 - vote de taux
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_137-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20191211-DG19_137-DE-1-1_0.xml	text/xml	952
nom de original: DG19_137.pdf	application/pdf	573084
nom de métier: 99_DE-033-213304496-20191211-DG19_137-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	573084

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h21min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h21min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h21min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h21min38s	Reçu par le MI le 2019-12-16